

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
19 Janvier 2012**

12SGADB0022

**Nombre de Conseillers en
exercice : 24**

**Nombre de Conseillers présents :
16**

**Date de Convocation : 13 Janvier
2012**

**Date d'affichage : 20 Janvier
2012**

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 19 janvier à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance au château de la Verrerie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Président.**

ETAIENT PRESENTS :

MM Didier MATHUS - David MARTI - Mmes Montserrat REYES - Christine RIBEYRON - MM. Serge CHEVALIER - Olivier PERRET - Alain PHILIBERT - Daniel LABOURE - Thomas THEVENOUD

VICE-PRESIDENTS.

MM. Alain BALLOT - André BILLARDON - Gilles DUTREMBLE - Mme Claire MALLIET-GILLES
M. Jean-Yves TONDOUX - M. Yvon PUZENAT

CONSEILLERS DELEGUES.

OBJET :

**Projet de ligne à grande vitesse
Paris - Orléans - Clermont -
Lyon - Avis de la Communauté**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M Philippe BAUMEL
M André VANNIER
M Michel BERTHEAULT
M Jorge FERREIRA
M Guy EMORINE
M Christian GERARD
M Jean-Marc HIPPOLYTE
Mme Frédérique LEMOINE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. David MARTI

**Nombre de Conseillers ayant
pris part au vote : 16**

**Nombre de Conseillers ayant
voté pour : 16**

**Nombre de Conseillers ayant
voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

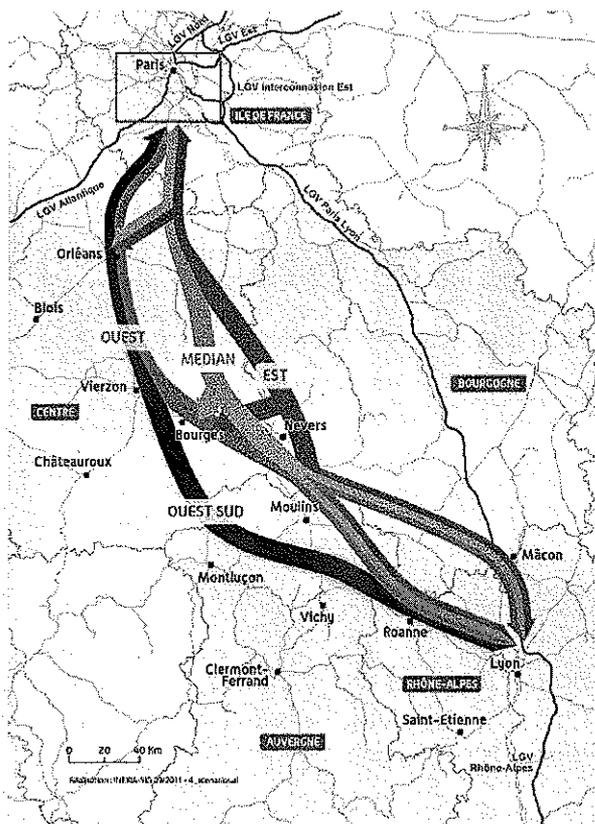
Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 26 novembre 2009, devenue exécutoire le 30 novembre 2009, lui donnant délégation de compétence conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur expose :

« Le projet de TGV Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (TGV POCL) a pour objectif premier d'offrir une alternative à la ligne à grande vitesse (LGV) Paris - Lyon saturée dans sa partie nord. Les autres objectifs consistent à desservir des villes aujourd'hui exclues de la desserte à grande vitesse. L'horizon de réalisation du projet se situe entre 2025 et 2030 pour un coût estimé à 14 milliards d'euros.

Le débat public se déroule du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.



Quatre tracés sont proposés dont les différences se situent principalement sur une position plus ou moins à l'ouest. Deux variantes entre Nevers et Lyon sont également présentées ; avec un passage soit à proximité de Roanne, soit par Mâcon :

- Ouest-sud via Orléans, Bourges, passage entre Vichy et Moulins, Roanne ;
- Ouest via Orléans, Bourges, passage entre Nevers et Moulins, Roanne ou Mâcon ;
- Médian : passage à proximité d'Orléans, entre Nevers et Bourges, entre Nevers et Moulins, Roanne ou Mâcon ;
- Est : passage à proximité d'Orléans, à Nevers, Roanne ou Mâcon

Pour la CUCM, le projet de TGV POCL doit être mis en lien avec le projet de voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA). Les fonctionnalités de la VFCEA sont pour la plupart complémentaires et le projet est à horizon de réalisation 2020.

Le conseil régional de Bourgogne, parallèlement au projet de VFCEA, se déclare favorable au projet de TGV POCL et privilégie le tracé médian avec un passage par Roanne.

De plus, dans son avis, le Conseil régional de Bourgogne plaide, dans le cadre d'une grande vitesse ferroviaire pour tous en Bourgogne, pour la déviation sur quelques kilomètres de la ligne classique Nevers - Dijon via la gare du Creusot TGV et la création d'une gare TER-TGV afin de mettre les réseaux TGV et TER en correspondance.

Je vous propose que la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines soutienne la position du conseil régional de Bourgogne sur le projet de TGV POCL dans le cadre d'une grande vitesse ferroviaire en Bourgogne, en complémentarité avec le projet de VFCEA.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

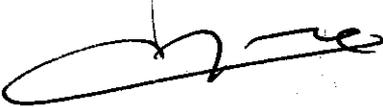
LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De soutenir la position du conseil régional de Bourgogne sur le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon dans le cadre d'une grande vitesse ferroviaire en Bourgogne en complémentarité avec le projet de voie ferrée Centre Europe Atlantique.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Préfecture le **20 JAN. 2012**
et publié, affiché ou notifié le

20 JAN. 2012

LE PRESIDENT,
Jean-Claude LAGRANGE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Jean-Claude LAGRANGE

